

Strasbourg, le 22 avril 2008.



COMMUNIQUE DE PRESSE

SODIV ALSACE : le nouvel outil régional de financement des PME créatrices d'emplois

En février dernier la Région et la Caisse des Dépôts ont décidé de racheter les actions que les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) détenaient au sein de la SODIV, avec l'ambition d'en faire évoluer les missions sur tout le territoire alsacien.

A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 avril, cette cession et les premières décisions modificatives consécutives ont été actées.

La nouvelle SODIV Alsace viendra désormais compléter la chaîne du capital investissement spécialement pour les PME, en complémentarité avec les autres outils financiers régionaux existants.

De la SODIV à la SODIV ALSACE

Le projet de transformation de la SODIV est né de la conjonction entre, d'une part, le désengagement des mines de potasses d'Alsace et, d'autre part, la volonté de la Région de développer avec la CDC un outil régional de financement des PME.

D'un côté, les MDPA, intégrées depuis 1967 dans le groupe Entreprise Minière et Chimique (EMC) contrôlé par l'Etat, avait manifesté le désir de se désengager de la SODIV active sur le Bassin Potassique, créée en 1985 en perspective de l'arrêt d'exploitation des mines, lequel est effectivement intervenu en 2002.

De son côté, la Région oriente sa stratégie à l'égard des entreprises sur trois types d'intervention :

- un système d'aides individuelles pour accompagner les projets de création, de développement et les démarches de R&D des entreprises ;
- des actions collectives qui répondent à des projets de structuration d'un groupe d'entreprises ou d'un secteur d'activité ;
- le renforcement des fonds propres des PME afin de les doter des moyens financiers nécessaires à leur développement.

Quant à la Caisse des Dépôts, elle a placé au rang de ses priorités stratégiques l'intervention dans le financement des entreprises.

La Région et la Caisse des Dépôts ont souhaité mettre en place un outil de financement régional des PME à caractère généraliste. La mise en vente des actions des MDPA au sein de SODIV et l'expérience confirmée de cette dernière dans son champ d'activité les ont convaincus de profiter de la structure juridique de SODIV pour étendre son activité à toute l'Alsace.

La conviction de la Région sur la nécessité de disposer d'un outil régional de financement s'appuie sur les constats suivants :

- l'activité de capital investissement est bien développée en France, mais elle souffre de deux défauts : une approche élitiste concentrée sur les jeunes sociétés à très haut potentiel de développement ou les sociétés établies très profitables, qui ignore beaucoup de PME méritantes et indispensables à la bonne santé de l'économie régionale ; une gestion centralisée qui ne tient pas toujours compte des réalités régionales et, faute d'une bonne connaissance du tissu économique local, se réfugie dans une prudence financière excessive ;
- le développement économique de l'Alsace doit bien sûr s'appuyer sur des filières nouvelles, nées des pôles de recherche scientifique de qualité (pharmacie, instrumentation médicale, robotisation, informatique et imagerie,...), mais il doit aussi valoriser le potentiel des filières traditionnelles aux compétences accumulées indéniables (bois, textile, mécanique, agroalimentaire, biens d'équipement), lesquelles sont encore largement pourvoyeuses d'emplois.

De ces deux constats et de l'engagement de la Caisse des Dépôts, est née l'idée qu'il y avait place pour un outil de financement des PME, qui soit à la fois **régional dans son envergure**, c'est-à-dire décentralisé et partagé par les acteurs économiques et bancaire régionaux, **et généraliste dans sa cible**, c'est-à-dire non exclusivement ciblé sur l'avant-garde technologique ou la rentabilité financière maximale.

SODIV ALSACE : conseiller, financer, accompagner les PME régionales

Le métier de la SODIV ALSACE se résume en 3 verbes : **conseiller, financer et accompagner**. Son objet est de participer au développement des PME alsaciennes dont les projets sont porteurs d'emplois.

Elle se caractérise par son approche entrepreneuriale et dynamique des projets, son travail en partenariat avec les autres acteurs du développement économique, et sa complémentarité avec les financements de la communauté bancaire et les autres structures de financement en fonds propres.

Son outil d'intervention: **le prêt participatif** (aujourd'hui au taux maximum de 5%), un concours financier **sans caution ni garantie**, assimilé à des **quasi fonds propres** qui vient renforcer le haut de bilan de l'entreprise financée.

La SODIV réalise également des actions pour les groupes industriels ayant des obligations en matière de reconversion industrielle (conventions article 321-17). Son objectif : devenir **l'outil régional des actions de revitalisation** des bassins d'emplois alsaciens touchés par la fermeture ou l'annonce de plans sociaux d'entreprises d'envergure.

Si jusqu'à aujourd'hui, la SODIV traitait en moyenne une vingtaine de dossiers par an, elle prévoit de financer à l'horizon 2010 au moins 50 projets annuellement et ce, en partenariat avec le réseau bancaires, les experts comptables, tous les acteurs du développement économique alsaciens dans l'objectif d'accompagner la mutation de l'économie locale : de l'industrie manufacturière à des **PME performantes et ouvertes sur le monde**.

La SODIV sera présente aux côtés de la Région Alsace, de la Caisse des Dépôts, d'OSEO, d'AIRFI, d'Alsace Création et Alsace Amorçage au sein de la nouvelle Plate-forme de financement chargée d'orienter les entreprises dans leurs recherches de financement en fonds propres.

* * *